



Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public
de collecte des déchets ménagers et assimilés

Rapport annuel 2015



www.roannais-agglomeration.fr

roannais
AGGLOMERATION
communauté d'avenir



EDITO

2015, une année particulièrement chargée au niveau de notre service déchets ménagers. Je voudrais dans un premier temps saluer le travail et le dynamisme des personnes qui oeuvrent chaque jour au service de nos concitoyens. C'est sur l'ensemble du territoire, dans nos déchèteries, dans nos ateliers, dans nos bureaux qu'ils assurent au quotidien une mission remarquable. Qu'ils en soient ici bien sincèrement remerciés.

2015 a vu la loi de transition énergétique apporter son lot de consignes et recommandations en matière de gestion des déchets. De nombreux points pour lesquels nous avons dû immédiatement mettre en place une réflexion afin de lancer les évolutions nécessaires et coordonnées pour préparer l'avenir.

En 2015, Roannais Agglomération a été lauréat TZDZG (Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage). Des objectifs ambitieux devront être atteints en terme de réduction, de traitement et de valorisation des déchets. C'est un engagement sur plusieurs années qui devra nous permettre, avec de nombreux partenaires, d'améliorer encore nos performances.

Le service déchets ménagers évolue en permanence : il doit s'adapter et rester performant à tous les niveaux. Pour cela, il a travaillé d'arrache-pied pour renforcer sa compétitivité. Les études et la mise en place de nouvelles tournées sur les secteurs collectés en régie ont permis d'étendre, à moyens constants, son champ d'action sur l'ensemble du pays de la Pacaudière. Ce travail a débouché au 1er janvier 2016 sur l'extension de notre régie collecte OM de 6 à 15 communes. Réorganisation qui a permis de réduire les coûts d'environ 80 000€ par an.

Les études de modernisation de nos systèmes de collectes ont aussi été sur les tablettes et se poursuivront sur 2016. Elles devraient aboutir à une éventuelle expérimentation qui couvrirait un territoire représentatif comptant environ 25 000 habitants. Modernisation qui devra favoriser le geste de tri, apporter un meilleur service à l'usager et maîtriser les coûts. De nombreuses municipalités ont répondu favorablement à la mise en place de cette étude de faisabilité qui pourrait aboutir à l'expérimentation concrète sur notre territoire.

Que 2016 nous apporte l'énergie nécessaire pour mener à bien tous les projets, maintenir voire améliorer le service, maîtriser les coûts et améliorer encore nos performances. Autant de paramètres qui nous invitent à travailler de concert dans l'intérêt général.

**Le Président,
pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux déchets ménagers
Jean-Yves Boire**

SOMMAIRE

Presentation Générale du service :

✚ Population et territoire	P. 4 à 5
✚ Missions du service	P. 6 à 10
✚ Organisation générale du service	P. 11
✚ Communication et sensibilisation.....	P. 12 à 16
✚ Service à l'utilisateur	P. 17 à 20

Les indicateurs techniques :

✚ Organisation de la collecte des ordures ménagères	P. 21 à 24
✚ Les encombrants	P. 25
✚ Les déchèteries	P. 26 à 30
✚ La collecte sélective	P. 31 à 39

Les indicateurs financiers :

✚ Présentation des coûts	P. 40 à 44
--------------------------------	------------

Synthèse :

✚ Les actions 2015	P. 45 à 46
✚ Les projets 2016	P. 47 à 48
✚ Vu d'ensemble des tonnages	P. 49 à 50

Annexes

PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente le bilan annuel de 2015 sur la qualité et le prix du service public de la collecte et de traitement des déchets ménagers.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport fera l'objet d'une présentation devant le Conseil Communautaire de la collectivité et devant la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il sera aussi diffusé auprès de chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération.

Ce rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2015 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2014.

Roannais Agglomération a la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers depuis sa création le 1^{er} janvier 2013. La communauté d'agglomération a transféré sa compétence traitement au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR), par délibération.

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

POPULATION ET TERRITOIRE

Rappel :

Depuis le 1er janvier 2013, la communauté d'agglomération "Grand Roanne Agglomération", les communautés de communes de la Côte Roannaise, de l'Ouest Roannais, du Pays de La Pacaudière, de Perreux et la commune de Saint-Alban-les-Eaux ont fusionné pour devenir "Roannais Agglomération".

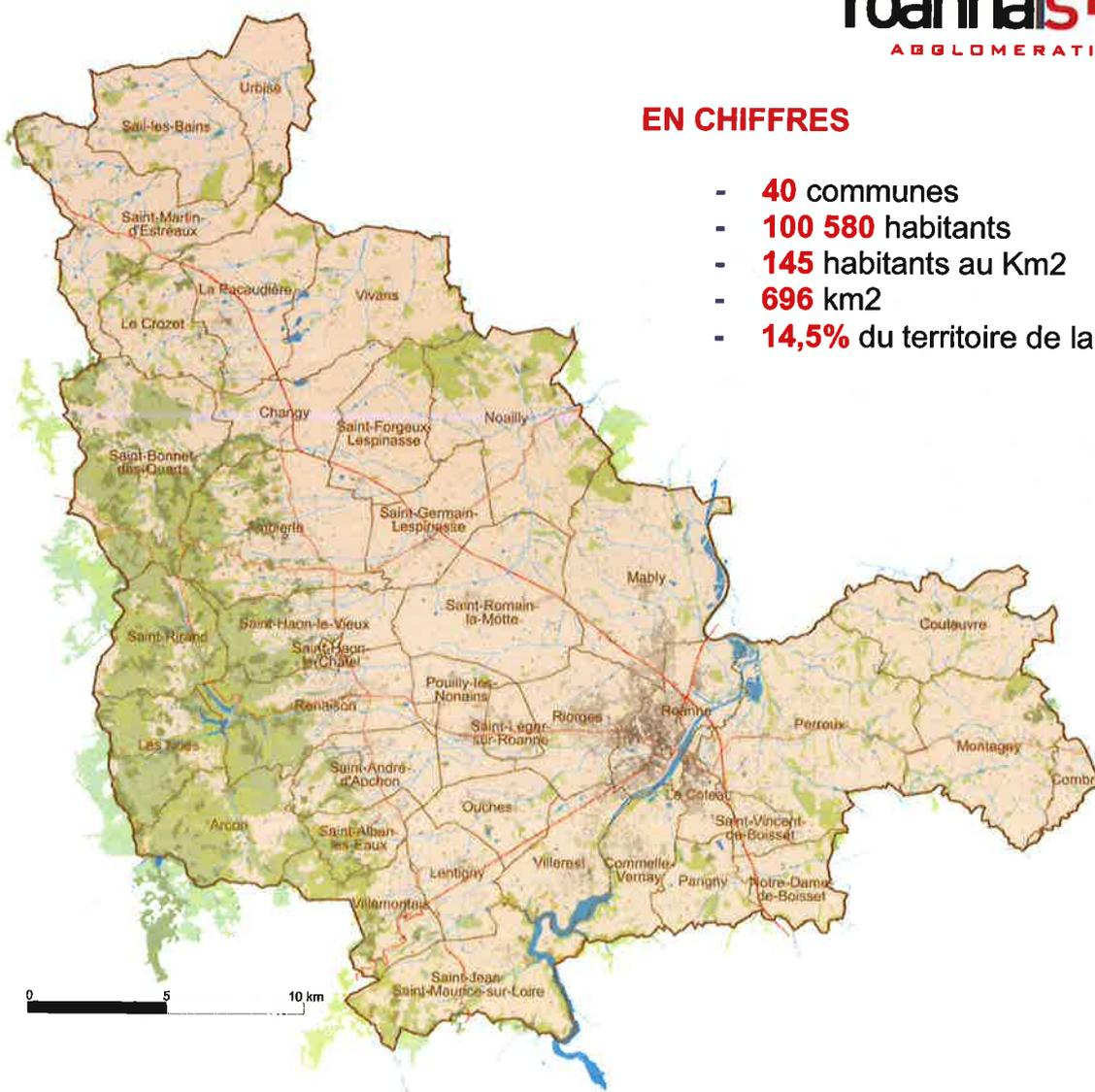
Roannais Agglomération assure le service de collecte des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes soit 100 580 habitants (Source : INSEE, recensement de la population 2013, en vigueur le 1^{er} janvier 2016).

→ Population concernée :



EN CHIFFRES

- **40** communes
- **100 580** habitants
- **145** habitants au Km²
- **696** km²
- **14,5%** du territoire de la Loire



0 5 10 km

Commune	Population
Ambierle	1 837
Arcon	108
Changy	611
Combre	435
Commelle-Vernay	2 794
Le Coteau	6 775
Coutouvre	1 106
Le Crozet	288
Lentigny	1 647
Mably	7 673
Montagny	1 129
Noailly	810
Les Noës	196
Notre Dame de Boisset	554
Ouches	1 129
La Pacaudière	1 049
Parigny	606
Perreux	2 214
Pouilly les Nonains	1 928
Renaison	2 977
Riorges	10 690
Roanne	35 507
Sail-les Bains	202
Saint Alban les Eaux	944
Saint André d'Apchon	1 926
Saint Bonnet des Quarts	369
Saint Forgeux Lespinasse	586
Saint Germain Lespinasse	1 180
Saint Haon le Châtel	611
Saint Haon le Vieux	947
Saint Jean Saint Maurice sur Loire	1 128
Saint Léger sur Roanne	1 132
Saint Martin d'Estréaux	883
Saint Rirand	148
Saint Romain la Motte	1 478
Saint Vincent de Boisset	891
Urbise	134
Villemontais	996
Villerest	4 726
Vivans	236
TOTAL	100 580

Tous les habitants du territoire communautaire bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Particularités pour certains habitants en zone administrative frontalière

Roannais Agglomération a signé des conventions avec des collectivités voisines compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin que ces dernières assurent la collecte des OMR sur certains secteurs éloignés des tournées effectuées.

Ces conventions sont passées avec :

- le SICTOM du Sud Allier pour les habitants du hameau des Biefs (commune de Saint Bonnet des Quarts) et les habitants du Hameau de la Verrerie (Communes de Saint Rirand et Les Noës) deux hameaux limitrophes au département de l'Allier.
- la COPLER, pour les habitants du hameau de « Joeuvres » de la commune de Saint Jean Saint Maurice sur Loire
- La communauté de communes du Pays de Charlieu / Belmont pour un foyer de la commune de Noailly

De plus certaines de nos communes ont accès à la déchèterie d'Amplepuis par voie de convention. Pour 2015, il s'agit des communes de Combre et Montagny.

→ Missions :

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'Environnement, traduite en France par le Grenelle de l'Environnement, les grandes activités du service sont :

1. Collecter les matières

La collecte ne s'improvise pas, et doit répondre à des règles strictes de sécurité. Elle nécessite aussi une logistique d'achat et d'entretien de matériels, de gestion et de planification des ressources, de distribution de bacs, d'installation de conteneurs ou de PAV, d'enregistrement et de suivi des tonnages.

Toutes ces activités sont les maillons d'une chaîne qui ne supporte aucune rupture, et qui nécessitent pour chacune d'elle une attention particulière.

A noter que le ramassage des encombrants, qui se fait depuis Juin 2012 sur appel et sur rendez-vous, a été confié au groupement de structures associatives C3R.

2. Les acheminer vers des points de captage prédéfinis

Il s'agit notamment du transport des déchets collectés sur les sites de Firminy pour les emballages, de Mably pour les non-recyclables, de Fourneaux pour le papier et le carton, ou de Saint-Priest La Roche pour les déchets verts.

La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat d'Etudes et d'Elimination des Déchets du Roannais (SEEDR)

3. Prévenir la production de déchets

Chaque habitant est incité à réduire la production de ses déchets pour répondre à deux objectifs, l'un étant environnemental, et l'autre économique, les deux étant souvent liés à plus ou moins long terme.

Les transports générés par la collecte nuisent aussi à l'environnement, d'où une volonté de Roannais Agglomération d'optimiser les tournées et circuits, ce qui a été mis en place en 2011 et a continuellement été retravaillé pendant l'année 2014.

4. Favoriser le tri sélectif

L'objectif est d'offrir aux habitants une logistique et des moyens adaptés pour leur permettre de déposer les matières triées rapidement et en toute sécurité.

Un effort particulier s'est porté cette année sur la propreté des Points D'apport Volontaires (PAV), et sur les jours de leur collecte, afin qu'ils soient le plus disponibles possibles pour la population. Cela se traduit par des rotations plus concentrées les Lundi et Vendredi sur les lieux les plus fréquentés.

Des PAV enterrés, plus discrets et possédant une contenance plus élevée, ont été intégrés dans le paysage urbain.

5. Optimiser les coûts du service en confortant la qualité

Afin d'optimiser les coûts du service, une réflexion autour des modes de collecte est engagée, ayant pour objectifs : la maîtrise budgétaire, la prise en compte de l'usure de nos agents et également l'encouragement au geste de tri qui limiterait les déchets résiduels qui finissent aujourd'hui à l'enfouissement, et dont les coûts ne cessent d'augmenter.

→ Fonctionnement :

La collecte des déchets ménagers et assimilés s'effectue selon deux modes opératoires :

- 🗑️ La collecte en porte à porte
 - Ordures ménagères ;
 - Cartons des commerçants ;
- 🗑️ L'apport volontaire :
 - Collecte sélective du verre, du papier et des emballages : les points d'apport volontaire sont composés, pour la plupart, d'un ensemble de trois conteneurs de 4 m³ pour les emballages, le verre et le papier.
 - Les déchèteries : Les quatre déchèteries sont **des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration** (rubrique n°2710). Elles sont situées sur les communes de Roanne (Déchèterie de Varennes), Riorges (Déchèterie de la Villette), Pouilly les Nonains (Déchèterie de Mardeloup) et La Pacaudière (Déchèterie de La Gare).

L'ensemble de ces activités sont effectuées en régie sur 6 communes Roanne, Riorges, Villerest, Mably, Commelle Vernay et Le Coteau, (soit 68% de la population de l'agglomération) et pour les 34 autres communes par des prestataires privés (soit 32% de la population):

Flux	Mode	Territoire	Prestataire
Collecte traditionnelle des ordures ménagères	Porte à porte	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Villemontais, Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Noailly, Lentigny, Les Noës, Ambierle, Arcon	B.M ENVIRONNEMENT
		Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	SECAF CHAMFRAY
		Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	SITA MOS

Collecte des cartons des artisans-commerçants	Porte à porte	<i>Uniquement sur :</i> Roanne Riorges Mably Le Coteau	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
Collecte des emballages légers	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux	SARL DUBUIS
		Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans, Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	SITA MOS
Collecte des papiers journaux magazines	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon, Saint Alban les Eaux	SARL DUBUIS
		Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	SITA MOS
		Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset	GUERIN LOGISTIQUE

Collecte du verre en mélange	Apport volontaire	Roanne, Riorges, Villerest, Commelle Vernay, Le Coteau, Mably	En Régie par ROANNAIS AGGLOMERATION
		Saint Rirand, Saint Romain la Motte, Saint Germain Lespinasse, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint André d'Apchon, Noailly, Les Noës, Ambierle, Arcon	SARL DUBUIS
		Villemontais, Saint Jean Saint Maurice, Saint Léger sur Roanne, Pouilly les Nonains, Renaison, Ouches, Lentigny	BM ENVIRONNEMENT
		Combre, Coutouvre, Montagny, Notre Dame de Boisset, Parigny, Perreux, Saint Vincent de Boisset, Saint Alban les Eaux, Changy, La Pacaudière, Le Crozet, Sail les Bains, Saint Bonnet des Quarts, Saint Forgeux Lespinasse, Saint Martin d'Estreaux, Urbise, Vivans	GUERIN LOGISTIQUE

→ Moyens matériels pour la Régie:

→ Locaux et terrains :

✚ Un centre technique, boulevard de Valmy à Roanne, comprenant :

- Un garage pour les véhicules de collecte et de service
- Locaux pour le personnel
- Une station de carburant
- Une aire de lavage

✚ Quatre déchèteries :

- La déchèterie de Varennes à Roanne
- La Déchèterie de la Villette à Riorges (zone de La Villette)
- La Déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains
- La Déchèterie de « La Gare » à La Pacaudière

→ Parc de véhicules et matériels pour la régie

Le parc de véhicules est composé comme suit :

✚ COLLECTE EN PORTE A PORTE :

- 9 bennes à ordures ménagères

✚ DECHETERIES :

- 4 camions ampliroll pour le transport des bennes,
- 3 compacteurs mobiles dit « packmats »,
- 2 compacteurs mobiles dit « Bergmann »,
- 1 Manitou pour déplacer les caisses palettes



✚ COLLECTE SELECTIVE :

- 5 camions ampliroll avec grue en poste fixe pour la collecte des emballages, du papier et du verre.

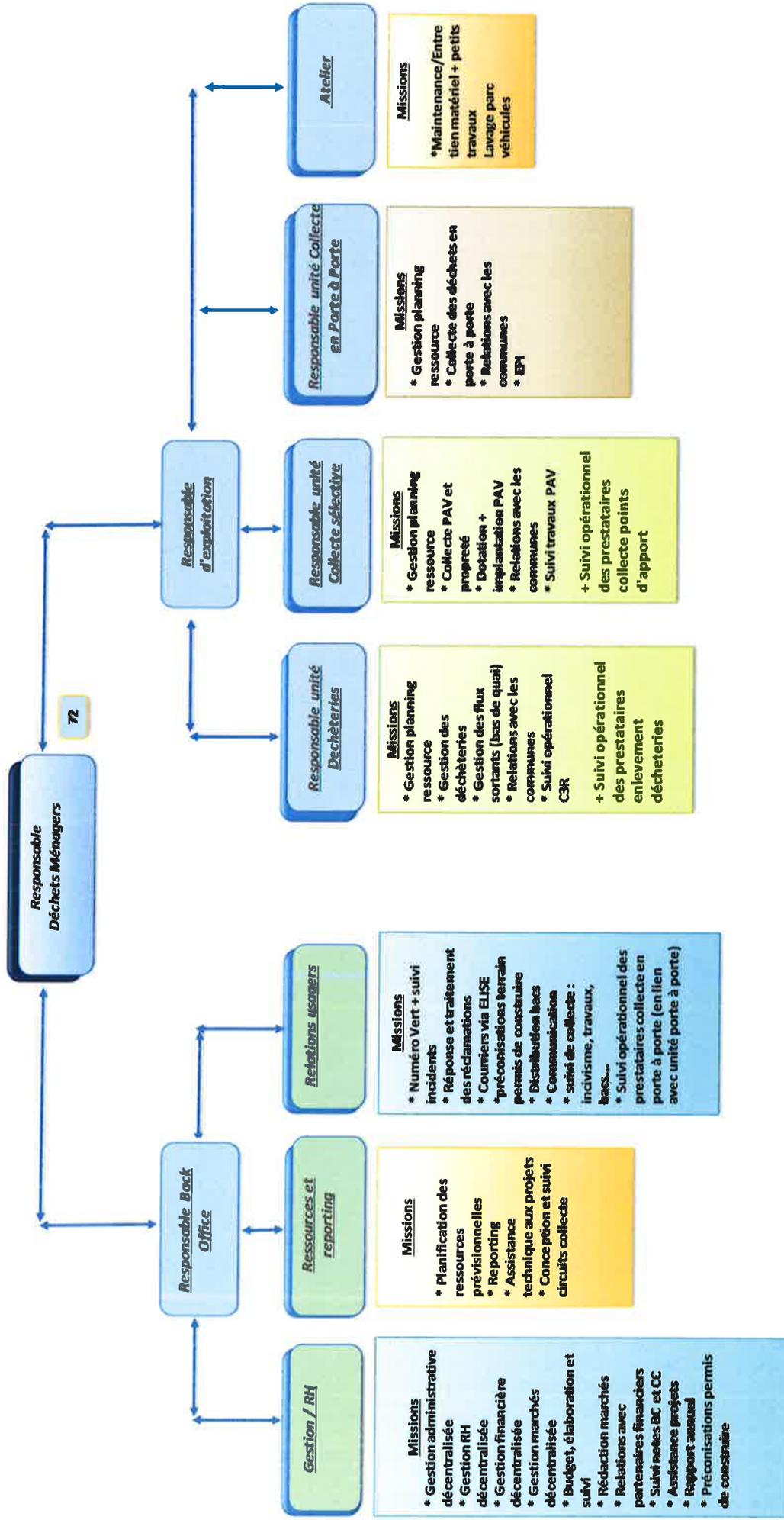
✚ DIVERS :

- 1 camion plateau de PTAC < 3,5 tonnes,
- 1 fourgon
- 3 maxity (dont 1 dédié à la livraison de bac roulant sur 34 communes)
- 3 remorques

Ces véhicules sont notamment destinés au nettoyage des points d'apport volontaire et des dépôts sauvages.



ORGANISATION GENERALE DU SERVICE



COMMUNICATION :

SENSIBILISATION A LA PREVENTION DE LA PRODUCTION ET AU TRI DES DECHETS



A compter du 1er janvier 2015, l'utilisation de ce pictogramme devient obligatoire pour tous les produits de consommation soumis à une consigne de tri, tels que les textiles, les meubles ou encore les emballages ménagers (excepté les emballages en verre). Le Triman1 peut figurer sur le produit, à défaut, sur l'emballage, la notice ou tout autre support y compris dématérialisé.

→ Les actions globales et transversales :



- ✓ 310 élèves sensibilisés à la prévention des déchets
- ✓ 19 visites de déchèterie réalisées
- ✓ 200 adultes sensibilisés en formation professionnelle ou établissements spécialisés

❖ Sensibilisation du Grand Public :

Juin – Asso's et Passions à Renaison

Stand sur le tri des déchets



❖ **Sensibilisation du public scolaire :**

Sensibilisation globale au tri et au recyclage

Ecole Jules Ferry 2 classes CE1/CE2 46 élèves de sensibilisés



Animation tri en classe



Visite Centre
d'enfouissement



Visite déchèterie

Visite du centre de tri de Firminy



Recyclage

Lycée Etienne Legrand Le Coteau

4 classes de 2nde BAC PRO et 2 classes 2ème année CAP

90 lycéens de sensibilisés au tri des déchets

*Esat de Riorges 2 groupes - 20 adultes
sensibilisés à la mise en place du tri
sur l'établissement*





ADEP Roanne
20 adultes sensibilisés à la mise en place du tri des déchets au foyer



Centre Social Marceau Roanne
24 enfants sensibilisés au tri des déchets et au recyclage du papier

❖ **Sensibilisation des publics spécifiques :**

Visite du centre d'enfouissement et de la déchèterie de la Villette de Riorges

Collège de Renaison

APARU Roanne



IFRA Roanne



Centre de Loisirs Intercommunal St-Léger-s/Roanne

CERFOP Roanne



Ecoles Jean Rostang et Paul Bert
 Partenariat avec la ligue de l'enseignement

AFIMAB Roanne

MFR St-Germain-Lespinnasse

MFR St Germain Lespinasse

❖ Sensibilisation au compostage domestique :

Le compostage domestique est un des moyens les plus évident pour réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public des déchets (la diminution peut aller jusqu'à 90 kg par habitant et par an) et permet à tous ceux qui logent en habitat individuel d'agir de façon simple pour l'environnement. Cette action a pour principe de mettre les usagers au cœur de la gestion des déchets.

Roannais Agglomération s'est inscrit dans cette démarche en lançant une campagne de sensibilisation, et d'information des citoyens sur le compostage individuel.

50% du coût du composteur est pris en charge par la collectivité et une fiche-conseils est distribuée pour aider l'utilisateur dans sa démarche.

ANNEE	NBRE de composteurs vendus	COÛT GLOBAL	Recette encaissée	Montant pris en charge par la collectivité
2012	251	9 040 €	5 020 €	4 920 €
2013	136	0 € (*)	2 720 €	-2720 €
2014	166	9 079 €	3 410 €	5 669 €
2015	127	7 999 €	2 670 €	5 329 €

(*) : Pas d'achat de composteurs en 2013, stock suffisant.

Semaine Tous au compost

Roannais Agglomération mène une campagne de distribution de compost en déchèterie, dans le but :

- ✓ de sensibiliser les habitants à la prévention et à la réduction de production de déchets
- ✓ d'encourager les utilisateurs des composteurs et des déchèteries

Cette distribution se fait pendant la semaine Tous au compost, est entièrement gratuite et est accompagnée de vente de composteurs.



Prêts de retriycles :

Afin de promouvoir et d'accompagner le geste de tri, le service a acquis en 2008, 5 chariots reTRIcycles. Par délibération du Bureau Communautaire du 8/09/08, ces chariots sont mis gratuitement à disposition des associations du territoire communautaire.

Ces chariots sont destinés à :

- inciter les associations à trier leurs déchets lors des manifestations qu'elles organisent
- sensibiliser les habitants à la pratique du tri sélectif.

La gestion des chariots (promotion, conventions, état des lieux, facturation en cas de détérioration, diffusion des consignes d'utilisation, ...) est assurée par notre ambassadrice de la prévention et du tri.



En 2015, les retriycles ont été prêtés à :

- **Des collèges, des lycées,...**
- **Des associations**
- **A l'occasion de manifestations**
- **Les communes**
- ...

→ Service à l'utilisateur :

Le Numéro Vert est la porte d'entrée du service. Il est au service des usagers en répondant à leurs questions ou réclamations.

La gestionnaire des réclamations répond aux appels, informe les usagers sur le fonctionnement du service, et notamment :

- les horaires et le fonctionnement des déchèteries
- les modalités de collecte (report, oubli...)
- les demandes de bacs en cas d'incidents et de nouvelles habitations (dotation calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de ramassage)
- les incivismes (dépôts sauvages autour des points tri ou des conteneurs enterrés...)
- les consignes de tri

Elle recueille les réclamations des habitants et déclenche leurs actions correctives. Elle traite aussi les demandes des bailleurs, des mairies.

Depuis janvier 2013, le numéro vert est le point d'entrée des 40 communes.

Le numéro vert est disponible du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 08h à 12h et de 13h30 à 16h30.

CHIFFRES CLES :

En 2015, le numéro vert a reçu 3 849 appels (-28% par rapport à 2014) dont 1561 appels pour des bacs (soit 41 % des appels)

En complément des réponses téléphoniques apportées via le Numéro vert, une attention toute spécifique est apportée aux demandes écrites des usagers.

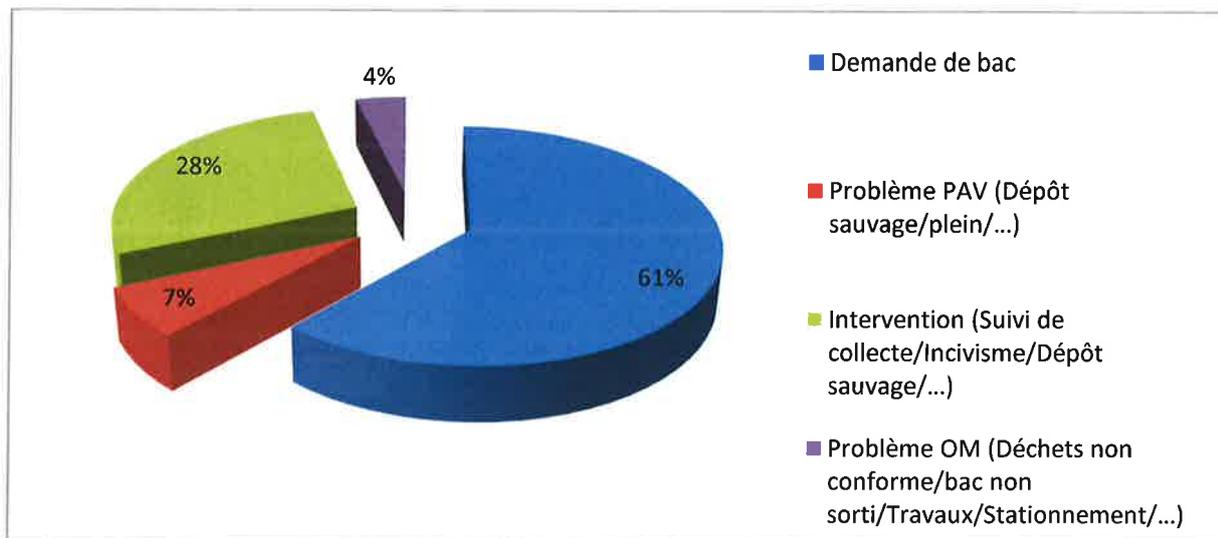
En 2015, 371 réclamations écrites ont été traitées, le délai de réponse est de 6 jours en moyenne (contre 10 jours en 2014), sachant que la majorité des dysfonctionnements ont été résolus bien avant sur le terrain.

Les améliorations en terme de réponse sont dues au travail des équipes Régie, mais également à une exigence renforcée vis-à-vis de nos prestataires de collecte. Ils nous transmettent quotidiennement un état des difficultés rencontrées sur leurs tournées, permettant de renseigner les usagers pratiquement en temps réel via le numéro vert.

N° Vert 0 800 17 34 50

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

→ Motifs des réclamations au numéro vert

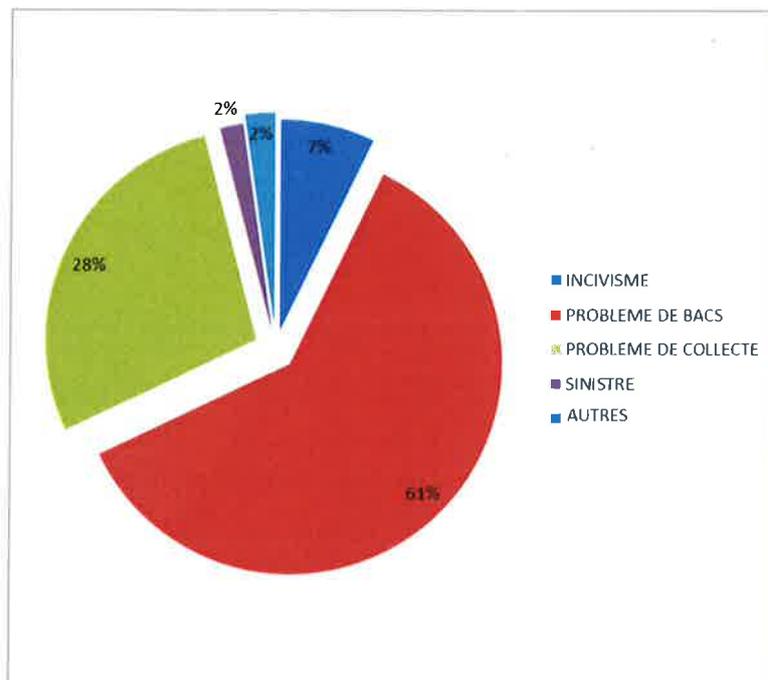


→ Zoom sur le suivi de collecte:

Les agents de suivi de collecte travaillent en collaboration avec le gestionnaire du numéro vert ainsi qu'avec les agents de la collecte ordures ménagères et de la collecte sélective.

Ils informent les usagers sur les services offerts et leurs obligations. Ils constatent les faits non conformes au règlement et établissent des courriers d'incivisme.

Ils suivent les dysfonctionnements de collecte et les sinistres. Ils gèrent les réclamations pour dépôts sauvages aux abords des points tri aériens, enterrés, et des bacs de regroupement.



→ Encore Trop d'Incivilités:

Nous constatons toujours une nette détérioration de la propreté notamment autour des points tri sélectif avec le dépôt à même le sol de multiples déchets en tout genre. Outre le fait que ces dépôts sauvages occasionnent de nombreuses nuisances pour la population, ils nécessitent également des interventions de nettoyages plus fréquentes engendrant un surcoût sur les dépenses de fonctionnement du service (300 000 € HT/an).



Exemples d'incivilités :



Dépôts sauvages aux abords d'un point tri

Cartons et encombrants dispersés sur la voie publique



Nombreux sacs poubelles abandonnés au pied de conteneurs de regroupement.

Malgré toutes ces incivilités, nos équipes de nettoyage assurent un vidage régulier des colonnes ainsi que le nettoyage de leurs abords afin de maintenir la propreté et l'accessibilité de nos sites.



Intégration des préconisations de collecte dans les permis de construire

En 2015, 17 permis de construire ont été étudiés par le service collecte afin d'éviter d'éventuelles difficultés à une desserte future. Ce chiffre est en constante augmentation car davantage de communes via le services ADS de Roannais Agglomération nous soumettent leurs projets, ce qui laisse penser que les contraintes de collecte sont plus largement prises en considération.

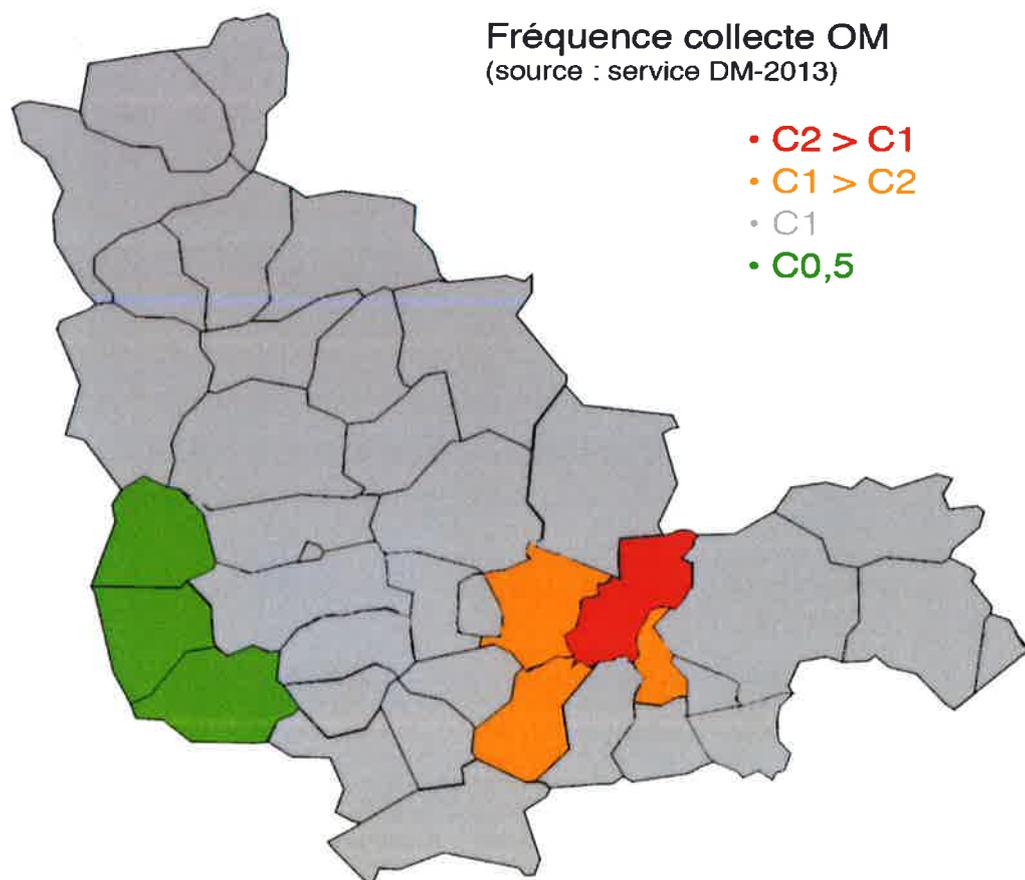
En complément, le service déchets ménagers travaille sur la rédaction d'un guide de préconisations techniques afin de préciser aux aménageurs et services techniques comment prendre en compte les impératifs de la circulation des bennes à ordures ménagères dans les projets ainsi que les contraintes de collecte afin d'intégrer la desserte dans de bonne conditions de sécurité (marches arrières proscrites, points noirs détectés,...

LES INDICATEURS TECHNIQUES

ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

→ Les fréquences de la collecte :

- 2 collectes par semaine pour les secteurs du Centre Ville ou particulièrement dense (environ 45 900 habitants)
- 1 collecte par semaine pour les secteurs de types pavillonnaires
- 1 ou 0.5 collecte par semaine pour le rural dispersé



➔ **Les tonnages ordures ménagères :**

Année	Tonnages collectés	Ratio par habitant (kg/hab)	Evolution en %	Evolution en kg/hab
2013	23 949 .66	237,25	-3%	- 6 Kg/an/hab
2014	24 175.14	240,16	+1%	+ 3 Kg/an/hab
2015	24 211.18	240,72	+0.2%	+ 0.6 Kg/an/hab

Calcul des ratios : Population municipale INSEE 2011 pour 2013, INSEE 2012 pour 2014 et INSEE 2013 pour 2015.

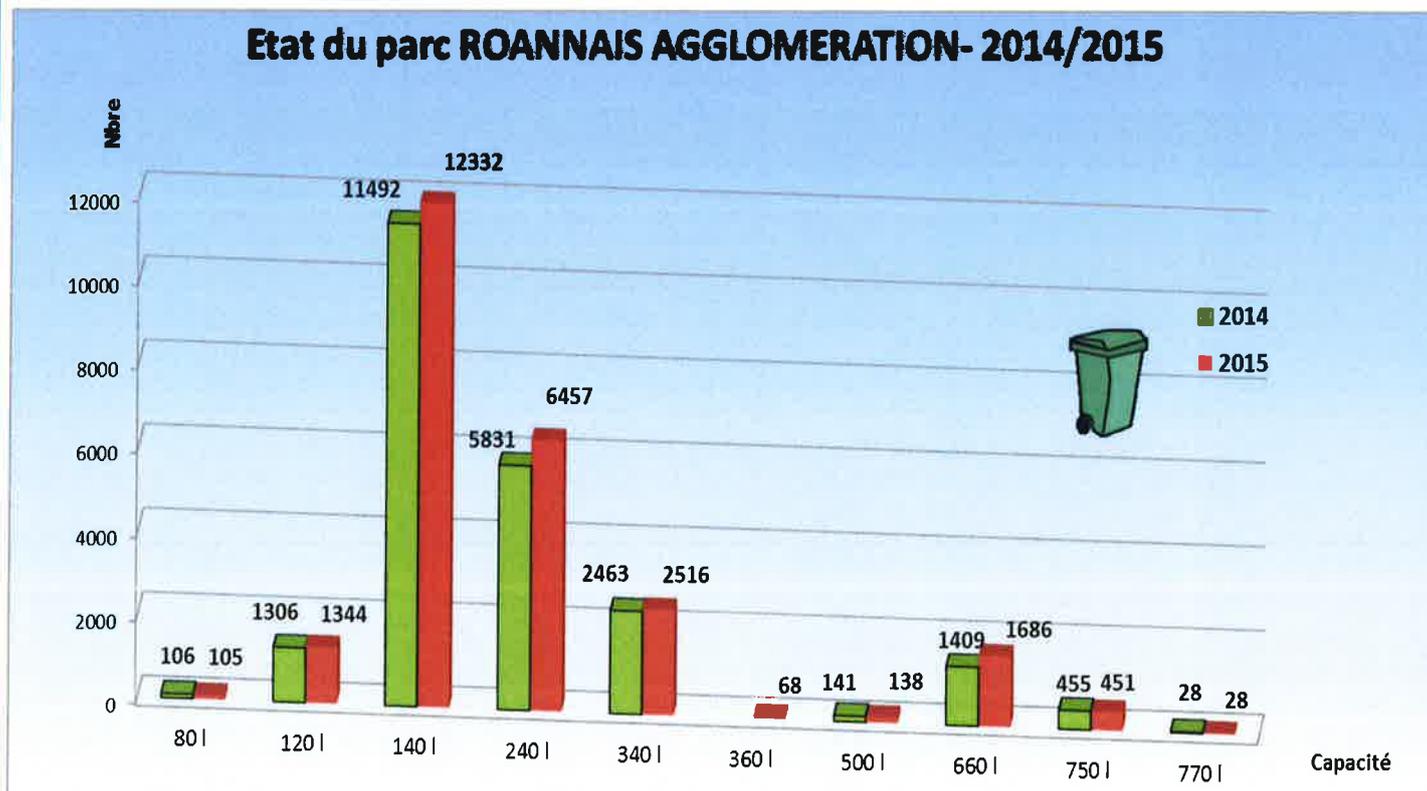
Les tonnages collectés sont acheminés sur le quai de transfert de Mably (42). Celui-ci se situe dans l'enceinte de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Mably (42), gérée par l'entreprise SITA MOS. Depuis le quai de transfert, les OMR sont ensuite transportées sur l'ISDND de Gaïa (Cusset – 03) afin d'y être enfouies dans des espaces aménagés, appelés alvéoles.

Pour 2015, Roannais Agglomération représente environ **74 %** des tonnages enfouis sur le territoire départemental du SEEDR.

➔ **Les bacs à ordures ménagères :**

○ **Etat du parc**

La collecte des ordures ménagères sur le territoire de Roannais Agglomération repose sur un parc de 25 125 conteneurs dont la composition au 31 décembre 2015 est la suivante :



Une distribution de bacs est réalisée depuis avril 2013 sur les ex communautés de communes ainsi que sur la commune de Saint Alban les Eaux. Ainsi 1 581 bacs ont donc été distribués sur ce territoire.

Les méthodes de dimensionnement tiennent compte du type d'habitat collecté sur la base du ratio de production de **6l/jour/habitant** :

REGLE DE DOTATION EN CONTENEURS

La dotation de chaque foyer se fait en fonction de sa composition, des fréquences de passage et des problèmes spécifiques (enfants en bas-âge, ...). Le tableau suivant prend en compte ces éléments.

DOTATION MENAGER				
	FREQUENCE DE RAMASSAGE			
	1 fois par semaine		2 fois par semaine (4 jours max sans ramassage)	
COMPOSITION FOYER	Besoins	Volume conteneur	Besoins	Volume conteneur
1 personne	42 L	140 L	24 L	140 L
2 personnes	84 L	140 L	48 L	140 L
3 personnes	126 L	140 L	72 L	140 L
4 personnes	168 L	240 L	96 L	140 L
5 personnes	210 L	240 L	120 L	140 L
6 personnes	252 L	340 L	144 L	140 L
7 personnes	294 L	340 L	168 L	240 L
8 personnes	336 L	340 L	192 L	240 L
> 8 personnes	<i>Calculs sur les mêmes bases</i>			

○ **Renouvellement du marché de fournitures et livraison de bacs roulants**

Depuis Juin 2015, les opérations de livraison et de maintenance des bacs sont effectuées sur 34 communes en régie, par une personne du service déchets ménagers.

Pour les 6 communes historiques de Grand Roanne Agglomération, il est fait appel au titulaire du marché de distribution et fourniture des bacs : Plastic Omnium.

→ **Les conteneurs enterrés :**

En 2015, Roannais Agglomération a installé des conteneurs enterrés sur les projets acceptés en 2014.

Les installations faites en 2015



*Rue du Marly, Mably
2 conteneurs ordures ménagères*



*Rue Berthelot, Roanne
1 point tri complet
(emballage, papier, verre)*

LES DECHETERIES

→ Accessibilité :

Quatre déchèteries desservent le territoire communautaire :

- La déchèterie de la Vilette rue Simone Weil à Riorges
- La déchèterie de Varennes rue de Varennes à Roanne
- La déchèterie de la Gare à la Pacaudière
- La déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains



→ Horaires d'ouverture

Depuis le 13 juin 2015, les déchèteries de Varennes à Roanne et Vilette à Riorges sont ouvertes le samedi de 9h à 18h sans interruption.

- **Déchèteries de la Vilette et de Varennes** : Du Lundi au Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 et le samedi de 9h à 18h (sans interruption)
- **Déchèterie de la Gare** : Les lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 18h00, et les samedis de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
- **Déchèterie de Mardeloup** : Lundi de 14h à 18h et du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

En dehors de ces heures d'ouverture ainsi que les jours fériés, les déchèteries sont inaccessibles au public.
Ont accès aux déchèteries :

- ✓ **les particuliers.**
- ✓ **les professionnels** : artisans, commerçants, services publics, associations, écoles, régies d'immeubles, cliniques et maisons de retraite : dans les limites détaillées page suivante.

L'ACCES AUX DECHETERIES EST INTERDIT AUX INDUSTRIELS.

→ Les déchets acceptés :

Les particuliers ont accès à toutes les filières existantes, soit :

- les déchets verts (diamètre inférieur à 10 cm),
- les encombrants ménagers (mobilier, literie, etc...),
- les ferrailles et métaux non ferreux,
- les gravats,
- terre végétale (sauf Mardeloup et La Gare)
- plâtre
- le bois,
- les cartons pliés,
- le verre,
- les papiers, journaux, magazines,
- les emballages : boîtes de conserves, cartonnettes, bouteilles plastique, briques alimentaires,
- les vêtements usagers,
- les déchets spéciaux des ménages (piles, solvants, peinture, acides, ...),
- Les batteries,
- Les huiles ménagères,
- les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- les néons et ampoules longue consommation

Les volumes apportés doivent être en cohérence avec la production normale d'un foyer (y compris les déchets spéciaux).

Pour les artisans, commerçants, auto-entrepreneurs, personne rémunérées en CESU, services publics, associations, écoles, régies d'immeuble, cliniques, maisons de retraite ..., seuls les déchets suivants sont acceptés :

- les déchets verts (circonférence inférieure à 10 cm),
- les ferrailles et métaux non ferreux,
- les gravats,
- terre végétale (sauf Mardeloup et La Gare)
- le bois,
- les cartons pliés,
- le verre,
- les papiers, journaux, magazines,
- les emballages : boîtes de conserves, cartonnettes, bouteilles plastique, briques alimentaires,
- les vêtements usagers et mobiliers réutilisables
- les néons et ampoules longue consommation

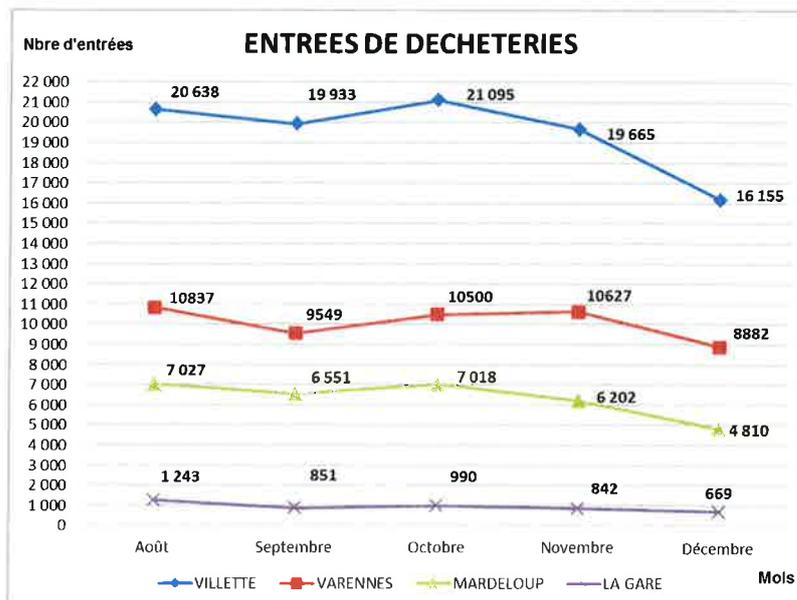
Le volume est limité à 4 m3 par semaine pour ces apports.

→ La fréquentation en déchèterie

Depuis août 2015, des bornes de comptage ont été installées en déchèteries

Nombre total d'entrées (de août à décembre 2015):

- ✓ Villette : 97 486 entrées
- ✓ Varennes : 50 395 entrées
- ✓ Mardeloup : 31 608 entrées
- ✓ La Gare : 4 595 entrées



→ Règlement d'accès :

L'ensemble de ces règles (conditions d'accès, déchets acceptés, ...) sont portées au règlement d'accès en déchèterie approuvé par décision du Président et reçu en sous-préfecture le 27/03/2015. Ce règlement est à disposition des usagers qui en font la demande.

→ Les tonnages :

Année	Tonnages collectés*	Evolution des tonnages en %	Ratio par habitant (kg/an/hab)
2013	18 737,69	+ 3,25%	186,14
2014	19 522,80	+ 4,19%	193,94
2015	19 573,12	+ 0,26 %	194,60

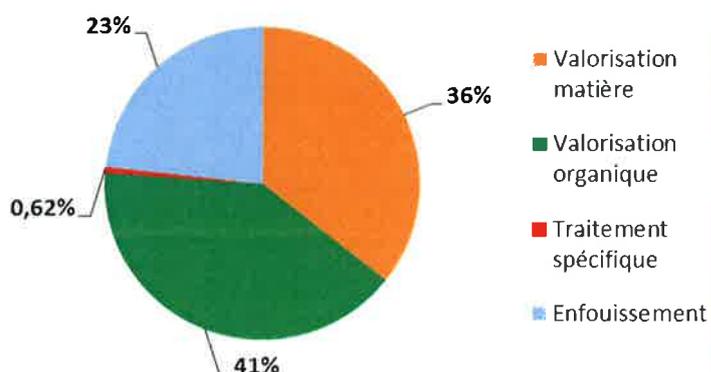
(*) hors inertes.

Les déchets apportés en **DECHETERIE** sont recyclés (hors les déchets non recyclables).

Toutefois pour permettre un comparatif entre collectivités, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport annuel départemental, les tonnages seront analysés hors inertes.

Ainsi, en DECHETERIE, le taux de valorisation globale (hors inertes) est de 77%.

	Tonnages	% du total
Valorisation matière	6 964,14	36%
Valorisation organique	7 931,94	41%
Traitement spécifique	121,12	0,62%
TOTAL VALORISES	15 017,20	77%
Enfouissement	4 555,92	23%
TOTAL GENERAL (Hors inertes)	19 573,12	100%



→ Un livret sur les déchets toxiques

Un livret a été élaboré par le S.E.E.D.R et ses collectivités adhérentes avec le soutien financier de l'éco-organisme EcoDDS qui traite les « Déchets Diffus Spécifiques » des ménages.

Ce livret permet de prendre conscience des dangers causés par ces produits toxiques courants et surtout de trouver d'autres façons de faire moins polluantes et moins dangereuses.

Au fil des pages, les habitants pourront apprendre à reconnaître et utiliser sans danger les produits toxiques mais aussi des « trucs et astuces » et alternatives pour y remédier !

LES



**LES EVITER
C'EST MIEUX !**



DETAILS DES TONNAGES :

Type de déchets collectés	Tonnages 2014	Tonnages 2015	kg/an/hab	% du flux	Evolution 2014/2015	DESTINATAIRE	Filière valorisation ou élimination
Lampes et néons		1,55	0,02	0%		RECYLUM	Traitement spécifique
Bennes Emballages		76,94	0,76	0%		VAL'AURA	Valorisation matière
Bennes Papiers		221,84	2,20	1%		DUBUIS	Valorisation matière
Batteries auto	38,60	39,73	0,39	0%	+ 3%	METALEUROP	Valorisation matière
Bois	3 301,36	3 357,38	33,35	13%	+ 2%	AIGUILLY RECYCLAGE	Valorisation matière
Cartons	1 085,22	803,64	7,98	3%	- 26%	GUYONNET FRERES SARL	Valorisation matière
Cartouches d'encre	0,79	0,48	0,00	0%	- 39%	CMB France	Valorisation matière
DEEE	644,16	807,94	8,03	3%	+ 25%	Logisticien : ENVIE 2E	Valorisation matière
Extincteurs	8,37	7,02	0,07	0%	- 16%	LOIRE INCENDIE SECURITE Rhône-Alpes	Valorisation matière
Ferraille	893,79	1 056,92	10,50	4%	+ 18%	PURFER	Valorisation matière
Gravats	5 313,80	6 007,85	59,68	23%	+ 13%	SOGRAP	Valorisation matière
Huiles minérales	39,06	35,35	0,35	0%	- 9%	CHIMIREC BROSSETTE	Valorisation matière
Huiles végétales	3,69	3,91	0,04	0%	+ 6%	GGM RECYCLAGE	Valorisation matière
Plâtre	342,96	343,20	3,41	1%	+ 0%	SITA MOS	Valorisation matière
Terre végétale	1 408,88	1 297,48	12,89	5%	- 8%	SOGRAP	Valorisation matière
Vêtements	246,44	209,79	2,08	1%	- 15%	EMMAUS	Valorisation matière
Déchets verts	8 250,76	7 931,94	78,80	30%	- 4%	TERRALYS - St Priest la Roche	Valorisation organique
Déchets Ménagers Spéciaux	130,19	111,09	1,10	0%	- 15%	SARPI	Traitement spécifique
Piles	9,37	8,48	0,08	0%	- 9%	COREPILE	Traitement spécifique
Encombrants	4 527,84	4 555,92	45,26	17%	+ 1%	ISDND	Enfouissement
DASRI	0,19	0,00	0,00	0%	- 100%	DUBUIS	Traitement spécifique
TOTAL COLLECTES	26 245,47	26 878,45	267,01	100,00%	2%		
TOTAL Hors inertes	19 522,79	19 573,12	194,60	73%	0%		

LA COLLECTE SELECTIVE

→ Présentation des PAV :



Cette collecte en points d'apport volontaire (PAV) destinée aux ménages permet le recyclage :

- **des emballages ménagers** : les flacons et bouteilles plastiques, cartonnets (les gros cartons sont à porter en déchèteries), les briques alimentaires et les emballages métalliques. Les emballages sont acheminés au centre de tri SITA-MOS de Firminy pour être triés et conditionnés en une valorisation matière.
- **des journaux, magazines et revues** : Le papier est acheminé sur le site de l'entreprise DUBUIS à Fourneaux pour le compte de VEOLIA.
- **du verre** : Le verre est acheminé à Andrezieux Bouthéon chez G.Guerin SAS et est recyclé par l'usine St-Gobain Emballages située à St-Romain le Puy. Ce matériau est recyclable à l'infini (valorisation matière).

→ Organisation de la collecte sélective pour la régie :

La collecte des emballages est effectuée en régie à raison de 5 jours par semaine.

La collecte du papier est effectuée en régie à raison de 2 jours par semaine.

La collecte du verre est effectuée en régie à raison de 2 jours par semaine.

→ Organisation de la collecte sélective en prestation:

La collecte des emballages, du papier et du verre est effectuée de 1 fois par semaine à 1 fois tous les 15 jours.

(En annexe tableaux des prestataires)

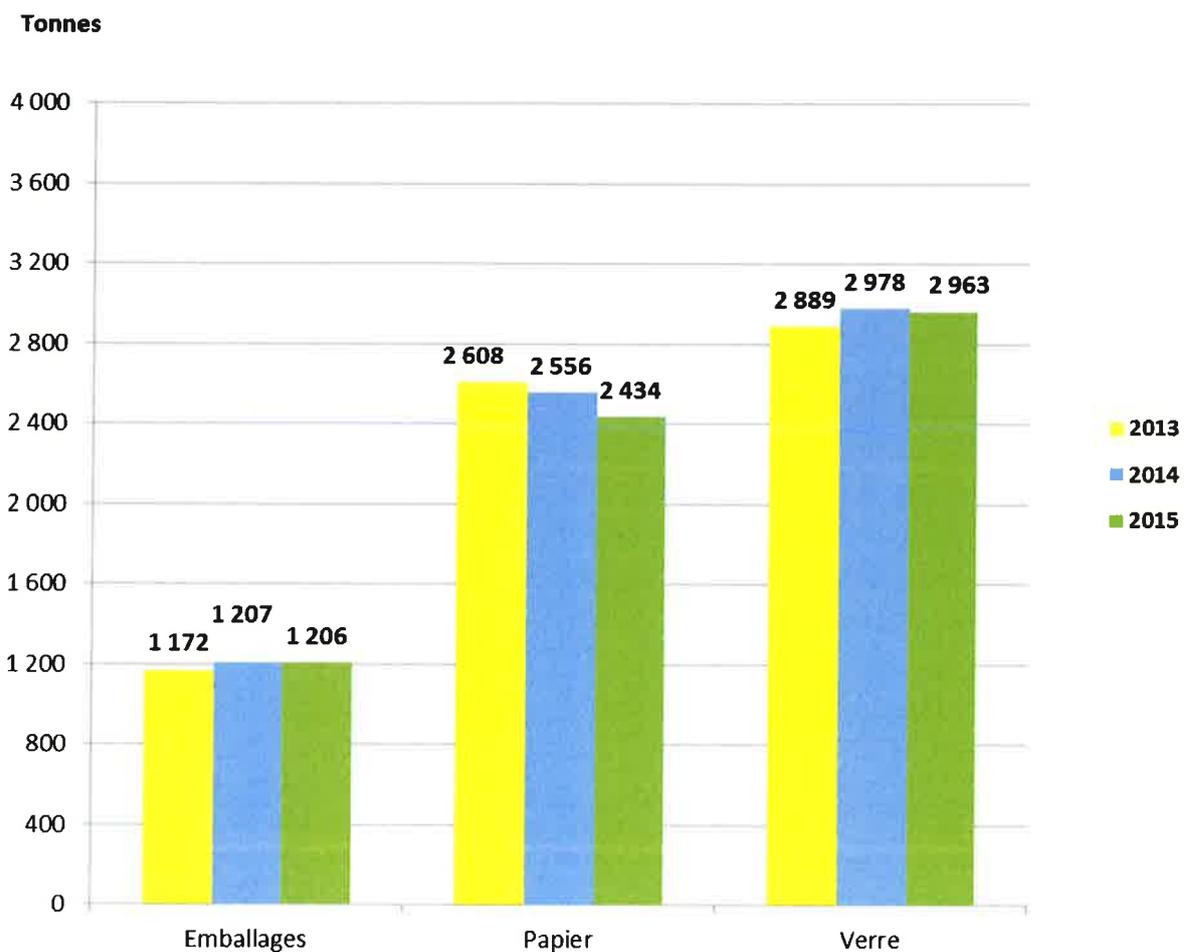
→ **Les tonnages :**

Entre 2014 et 2015, les tonnages ont globalement baissé de 2%.

	2013 collectés (tonnes)	2014 collectés (tonnes)	2015 collectés (tonnes)
Emballages	1 172	1 207	1 206
		+ 3%	+ 0%
Papier	2 608	2 556	2 434
		- 2%	- 5%
Verre	2 889	2 978	2 963
		+ 3%	- 1%
TOTAL	6 669	6 741	6 603
		+ 1%	- 2%

La baisse du tonnage de papier s'explique au niveau national avec un net recul de la consommation de papiers à usages graphiques (le numérique prend le pas sur les livres et la presse papier).

Tonnages de la collecte sélective



Les tonnages collectés sont en légère baisse mais il ne suffit pas de regarder la quantité, nous devons aussi s'intéresser à la qualité du tri et au respect des consignes.

Notre taux de refus pour 2015, est baisse, puisqu'il s'élève à 19,86%. Ce taux reflète les erreurs de tri que nous retrouvons régulièrement.



Exemple d'erreurs de tri dans colonne emballage (bouteille verre, barquette alimentaire,...)

Année	Refus de tri (Source SEEDR)
2013	23.00%
2014	21.22%
2015	19.86%

→ Les soutiens :

→ Les soutiens ADELPHÉ pour les emballages ménagers :

En 2013 Roannais Agglomération a renouvelé son contrat de reprise multi matériaux avec ADELPHÉ Barème E jusqu' en 2016, en prenant compte le nouveau périmètre. A ce titre elle perçoit 2 types de soutiens :

- Les soutiens au service de la collecte sélective, en fonction des tonnages livrés chaque trimestre aux filières de recyclage.
- Les soutiens à l'action de sensibilisation (actions de communication et ambassadeurs du tri) et à l'optimisation dans le cadre de la gestion globale des déchets

Ces soutiens sont fonction de nos performances de tri (kg/an/hab) par type de matériaux.

Pour 2015, l'estimation(*) des **soutiens ADELPHÉ** pour la collectivité sont de :

	Montant en €	Observations
Soutien au service de la collecte sélective		
<i>Emballages</i>	569 967.97€	<i>A la tonne triée</i>
<i>Verre</i>	15 210.41 €	<i>A la tonne triée</i>
TOTAL SOUTIEN MATERIAUX	585 178.38 €	
Soutien à l'action de sensibilisation (dont le SDD)	52 777.84€	
Autres soutiens de valorisations	32 185.60€	
TOTAL GLOBAL	670 141.82€	

* Cette évaluation provisoire est une simple simulation sans valeur contractuelle établie notamment en fonction de données librement saisies par la collectivité.

→ Les soutiens pour les imprimés non sollicités :

En 2009, Grand Roanne Agglomération a signé une convention avec ECOFOLIO pour financer la collecte des imprimés non sollicités.

En 2013, cette convention a été confiée au SEEDR afin de mutualiser la gestion de cet éco organisme avec les autres collectivités membres.

ANNEE	TONNAGE	SOUTIEN	Année de versement
2012	2820.04	98 717.86 €	2013
2013	2743	100 404 €	2014
2014	2684.57	98 249.71 €	2015



Le schéma page suivante permet d'avoir une vision globale du circuit des matériaux de collecte sélective.

SCHEMA DE LA

DES TONNES COLLECTEES EN PAP

DES TONNES TRIEES EN CENTRE DE TRI

UN CONTRAT DE GARANTIE DE REPRISE
5 MATERIAUX AVEC ADELPHIE 

EMBALLAGES

1- ACIER 

2- ALUMINIUM  

3- LES PLASTIQUES
PET PEHD    

4- LES CARTONS/CARTONS   

GROS DE MAGASIN

REFUS DE TRI
(Erreurs de tri des habitants)

Variation de stock [N-(N-1)]

Via le centre de tri de Firminy

VERRE

5- LE VERRE EN MELANGE 

Convention 
ECOFOLIO

JMR

LES JOURNAUX
MAGAZINES REVUES
JMR issus des Emballages

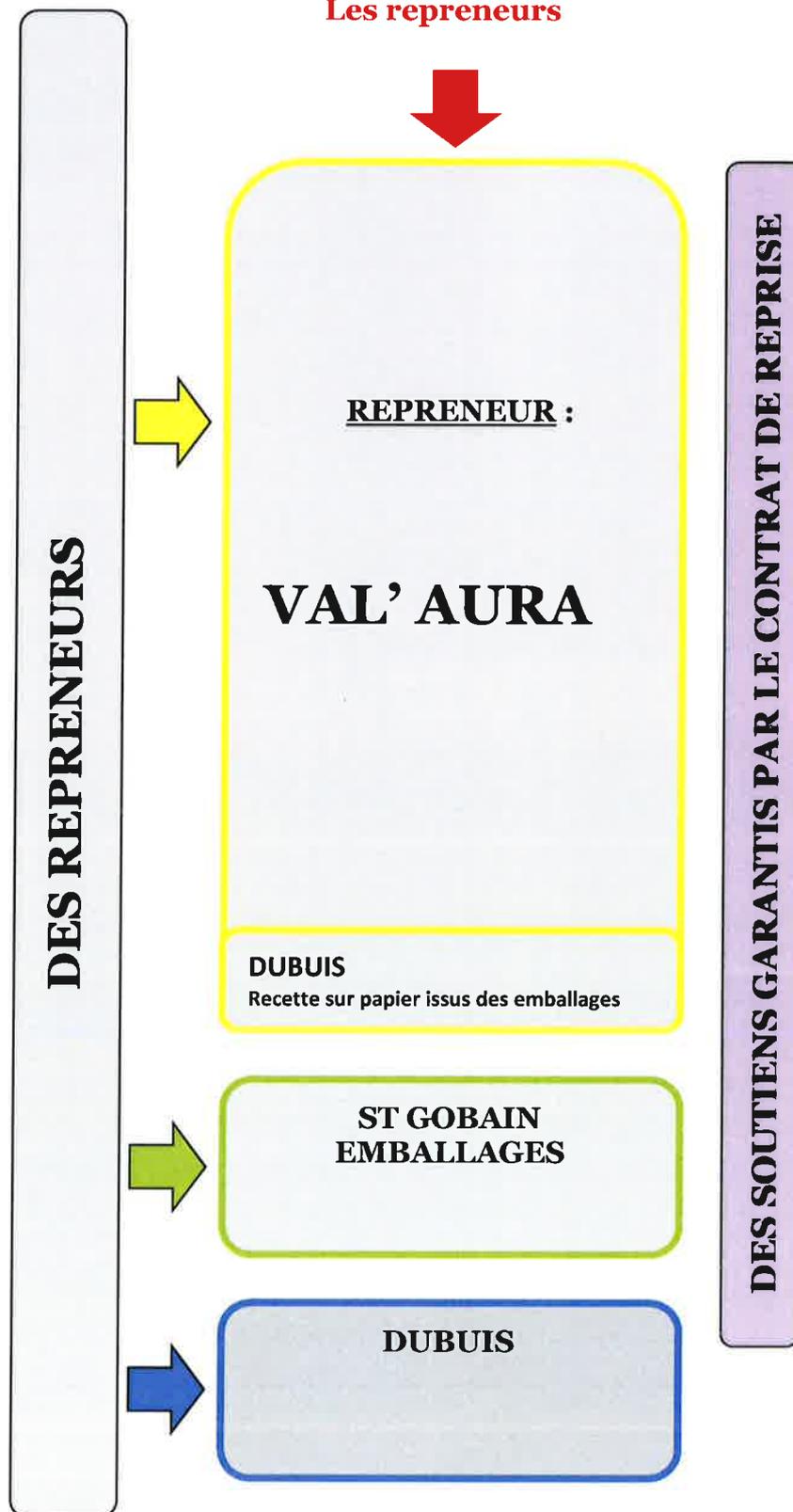
DES TONNES REACHEMINEES VERS LES FILIERES DE RECYCLAGE

COLLECTE SELECTIVE 2015

Les repreneurs



Les soutiens



→ Les cartons des commerçants :

Historiquement, la collecte des cartons des commerçants était une collecte d'encombrants spécifique au centre-ville, à très forte dominante de cartons. Le tonnage s'élevait à environ 550 tonnes.

En juin 2003, Grand Roanne Agglomération a dédié cette collecte aux cartons des commerçants qui ont ainsi pu être valorisés. Environ 300 tonnes par an ont donc été recyclés au lieu d'être enfouis.

→ Organisation de la collecte des cartons :

En septembre 2008, la collecte des cartons des commerçants a été réorganisée. En effet, afin d'éviter tout risque de vandalisme (notamment incendie) et préserver ainsi la sécurité des riverains et vitrines commerçantes, la collecte s'effectue comme suit :

- collecte **en porte à porte** tous les mercredis soirs à partir de 19h, par une équipe de 3 personnes, pour le centre ville.
- collecte **en porte à porte** tous les vendredis matin à partir de 5h00 par une équipe de 3 personnes, pour les « extérieurs » (Roanne, Le Coteau, Mably, Riorges).

Depuis début 2015, les commerçants sortent leurs cartons les mercredis soirs dans les rue piétonnes du centre ville de Roanne.

Pour les autres commerçants, ils sortent leurs cartons le jeudi soir à partir de 18h30.

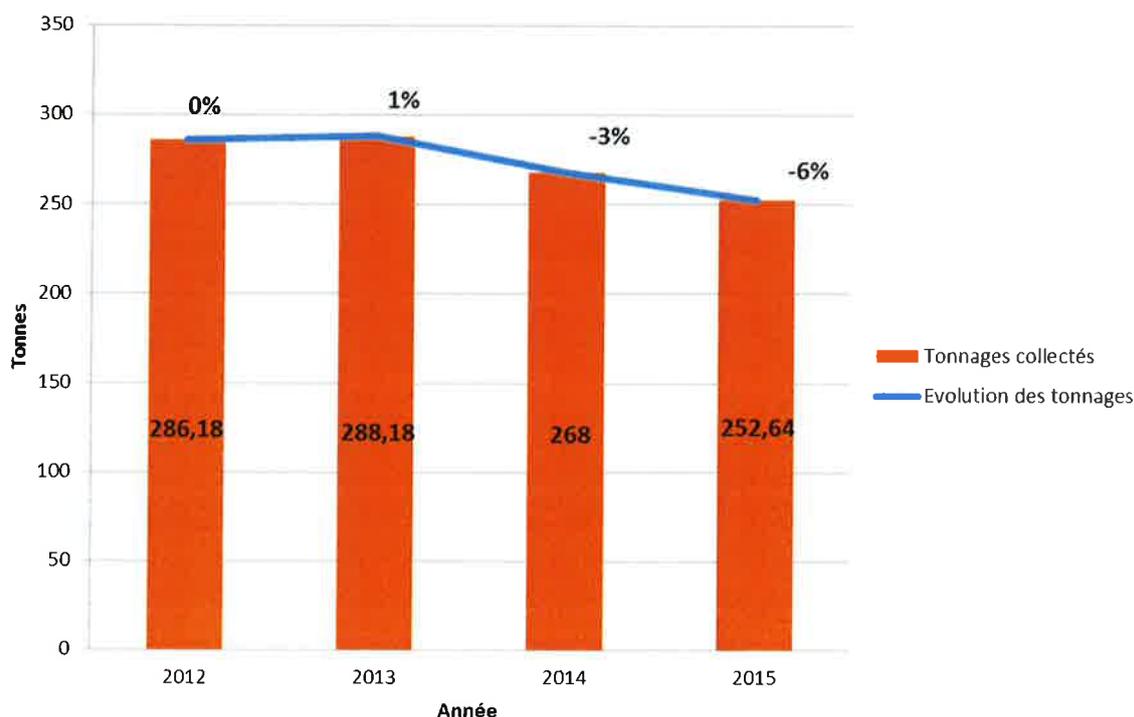
Cette collecte est conditionnée par des règles strictes, indispensables pour leur recyclage, leur manipulation par le personnel de collecte et la sécurité publique.

Ainsi, les règles suivantes s'appliquent :

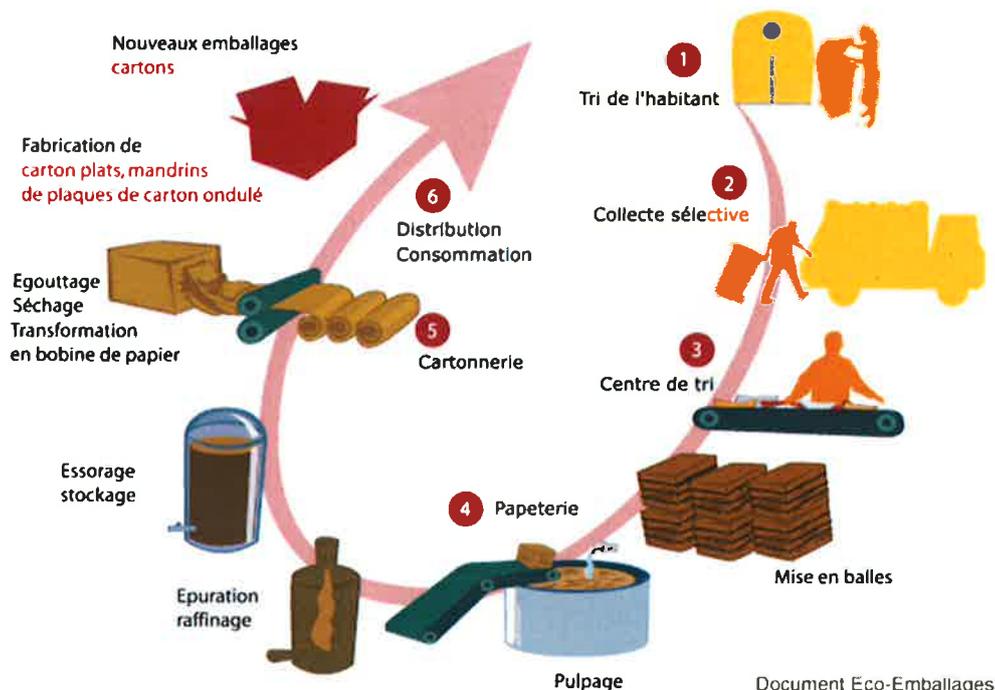
- ✓ 1 m³ maximum par semaine
- ✓ uniquement du carton sans polystyrène et autres ...
- ✓ les cartons doivent être pliés et attachés. Cette dernière condition facilite considérablement le travail de collecte, augmente l'efficacité et réduit fortement les risques de vandalisme (incendie).

Ces règles sont régulièrement rappelées aux commerçants bénéficiant de ce service.

→ Les tonnages :



→ Schéma du recyclage des cartons :



→ Calendrier de collecte des cartons distribué aux commerçants :

Tous les ans, un calendrier mettant en avant l'organisation de la collecte pour les jours fériés des cartons est distribué aux commerçants.

COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

ORGANISATION DE LA COLLECTE 2015

Les cartons des commerçants doivent être sortis :
le jeudi soir pas avant 18h30.

Les cartons sont recyclés, aussi les consignes de tri doivent être respectées :
PBés et attachés : limite les risques d'incendie pour la sécurité des riverains.
Vidés de tous les éléments pouvant nuire au recyclage (pas de plastique ni de polystyrène...)

Dans les zones piétonnes, la collecte a lieu
le jeudi à partir de 17h30.

Pour tous les autres secteurs, elle a lieu
dans la nuit du jeudi au vendredi.

roannais Agglomération
 Roannais Agglomération, 63 rue Jean Jaurès CS 70005, 42311 ROANNE CEDEX
 0800 17 36 50 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ORGANISATION DE LA COLLECTE POUR LES JOURS FÉRIÉS 2015

Vendredi 1^{er} mai et vendredi 8 mai :
 sortie des cartons le mercredi, pas avant 18h30
 collecte exceptionnellement avancée
au jeudi, dès 4h00 du matin.

Attention jeudi 14 mai :
 pas de collecte le vendredi.
 sortie des cartons le mardi, pas avant 18h30
 collecte exceptionnellement avancée
au mercredi, dès 4h00 du matin.

Vendredi 25 décembre et le vendredi 1^{er} janvier 2016 :
 sortie des cartons le mercredi, pas avant 18h30
 collecte exceptionnellement avancée
au jeudi, dès 4h00 du matin.

→ La collecte du papier :

→ La collecte du papier par Valorise (association d'insertion et de recyclage):

Une prestation de collecte et recyclage du papier était assurée par l'association Valorise pour les ex communautés de communes et la commune de Saint Alban Les Eaux. Cette collecte concernait les écoles communales ainsi que les mairies des communes membres de ces collectivités.

Ce même type de prestation était assurée pour Grand Roanne Agglomération mais seuls les bâtiments et équipements de l' agglomération étaient collectés (siège, aéroport, numériparc...).

Roannais Agglomération a souhaité harmoniser cette convention en proposant une collecte étendue aux écoles, mairies, bâtiments communautaires.

Cette dernière, signée en aout 2013 a été mise en place en septembre 2013.

→ Les tonnages

En 2015, Valorise a collecté **74,406 tonnes** de papiers dans les écoles, mairies et batiments communautaires. (2015/2014 :-28%)

→ La collecte des textiles :

Une convention avec Le Relais Bourgogne a été signée lors de la création de Roannais Agglomération en 2013. A cette occasion, nous avons placé 15 nouveaux conteneurs à vêtements sur notre territoire.

Une étude est actuellement en cours pour améliorer le maillage de ces conteneurs afin d'offrir à tous la possibilité de trier ses vêtements.

Dans cette attente, les conteneurs existants sont peu à peu remplacés par des conteneurs neufs avec un système à tambour anti-intrusion, plus sécurisé et facile d'utilisation.



Les vêtements et chaussures collectés servent à créer des emplois, à limiter le gaspillage et à protéger l'environnement.

61% des tonnages collectés sont réemployés en vente, 26% sont recyclés : transformés en nouveau matériaux (isolant thermique et acoustique, chiffons...) et 3% non recyclés.

→ Les tonnages

En 2015, le tonnage collecté est en **209,790 tonnes** : - 15% par rapport à 2014.

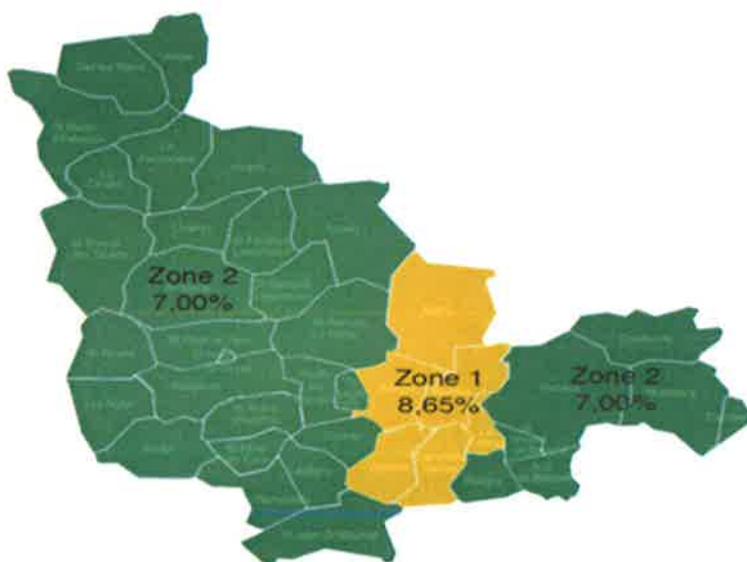
La commune la plus performante reste Lentigny avec 5.72kg/hab (moyenne sur l'agglomération : 2.10kg/hab).

LES INDICATEURS FINANCIERS

Depuis le 1er janvier 2015, Roannais Agglomération a harmonisé son mode de financement du service en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'ensemble de son territoire :

Un zonage a été défini en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu comme suit:

- 7.00 % pour les anciens territoires des communautés de communes issues de la fusion de 2013
- 8.65 % pour les 6 communes du territoire historique de Grand Roanne.



→ **Présentation des coûts :**

→ **Fiscalité et modalités de financement :**

Montant perçu en 2015 : 9 945 145 €.

Rappel en 2014 : 10 012 570 € (TEOM + REOM)

Le résultat financier du service déchets ménagers

→ Le compte administratif 2015

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

FONCTIONNEMENT	2015 (en K€)
RECETTES	11 796
<i>Vente matériaux</i>	885
<i>Soutien eco organismes</i>	965
<i>Fiscalité (TEOM)</i>	9 945
DEPENSES	10 431
<i>Carburant</i>	201
<i>Masse salariale</i>	2 791
<i>Traitement</i>	4 238
<i>Charges techniques</i>	3 201
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 365
RECETTES FINANCIERES	0
DEPENSES FINANCIERES (interets d'emprunt)	13
RESULTAT FINANCIER	-13
RECETTES EXCEPTIONNELLES	660
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL	635
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	1 987

Principaux postes de charges:

- Traitement
- Charges techniques (entretien parc roulant, amortissements, charges courantes CTE...)
- Masse salariale

Principaux postes de produits:

- Contributions 2015 : 9 945 145 €
- Recettes 2015: 1 850 000 €
 - Ventes matériaux*
 - Soutiens*
 - Aides*

Résultat économique 2015

Le résultat économique reflète le compte administratif retraité dans le respect des règles comptables : annualité, amortissement, ...

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE ADMINISTRATIF	1 987
Retraitement comptable (Respect de l'annualité)	
Annulation des recettes Exceptionnelles N-1	-518
Neutralisation de l'amortissement exceptionnel 2014	
Amortissements biens en service (CTE, déchèterie,...)	-241
Convention avec les communes rurales pour le nettoyage autour des PAV	-62
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RETRAITE	1 166

Principaux retraitements:

- Annualités : s'assurer que la facturation d'un marché se fasse bien sur 12 mois de l'année en cours.
- Amortissements exceptionnels : neutraliser les amortissements exceptionnels qui ne reflète pas le fonctionnement normal du service.
- Amortissements non effectués sur biens mises en service (CTE, Déchèterie...) : biens déjà opérationnels mais toujours pas amortis comptablement.

Pour être au plus juste sur le résultat financier du service, nous devons prendre en compte les charges indirectes. Le service s'appuie en effet sur les unités fonctionnelles de l'agglomération : RH, finances, commande publique, affaires générales, élus....

Le résultat en couts complets prend donc en compte les charges indirectes.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT RETRAITE	1 166
Charges de structure (RH, Finances, DG, élus...)	-492
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EN COUTS COMPLETS	674

Principales charges indirectes:

- Charges de structures (services fonctionnels :RH, DG, Finances, élus...)

La matrice des coûts

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

Qu'est ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Qu'est-ce que l'outil ComptaCoût® ?

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La méthode ComptaCoût® permet de :

- mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- de comparer les coûts d'une collectivité à une autre.

Les données comptables qui alimentent la matrice des coûts sont souvent retraitées pour respecter le principe d'annualité (dépenses et recettes réelles de l'année étudiée), pour ne pas prendre en compte la récupération de la TVA (et ainsi pouvoir se comparer avec d'autres collectivités qui n'appliquent pas cette règle comptable) ou encore pour neutraliser des dépenses ou recettes exceptionnelles qui ne reflètent pas le fonctionnement du service.

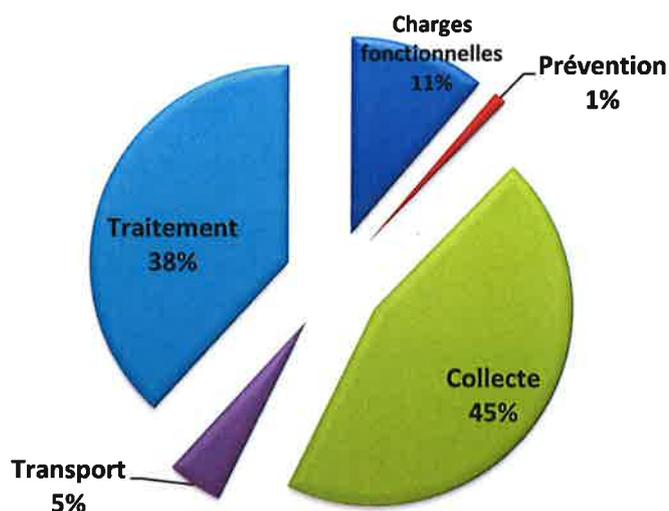
Pour 2015, voici les données utilisées pour le remplissage de la matrice des coûts, leur différence avec le compte administratif et les explications qui en découlent :

FONCTIONNEMENT	CA	Matrice des couts	Différence	Explications
RECETTES	11 796	11 599	-197	130 K€ de recettes exceptionnelles détectées + 50K€ de retraitement de la Masse salariale 14K€ suvention ADEME 2014
DEPENSES	10 431	9 825	-606	500 K€ de retraitement TVA + 50 K€ de retraitement de la Masse salariale + 50 K€ régularisation SEEDR

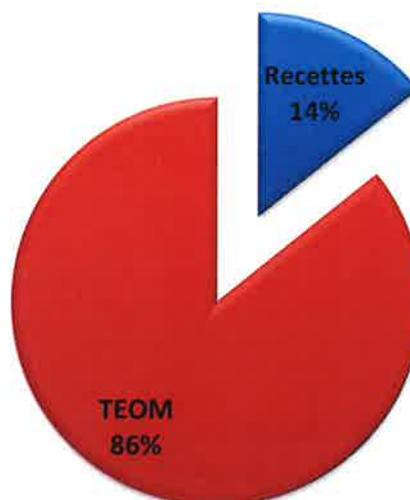
La matrice des coûts 2015 du service déchets ménagers est en annexe.

Analyse des coûts de la matrice 2015

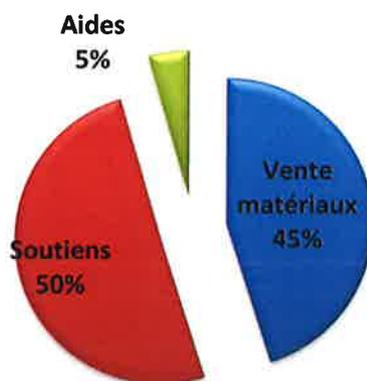
Hierarchisation des charges



Répartition des produits



Zoom des recettes 2015



- **Se situer par rapport au référentiel national**
(Coût aidé référentiel 2015 type mixte urbain en €/habitant)



Percentiles : 80% des collectivités se situent dans cette fourchette de coûts.

Les actions 2015

Une optimisation des circuits de collecte et une extension de la régie

Dans le contexte actuel de restriction budgétaire lié à la baisse des dotations de l'Etat, le service déchets ménagers a travaillé, durant le deuxième semestre de l'année 2015, à optimiser les collectes, en les adaptant au besoin et à l'évolution des tonnages.

La collecte a ainsi pu passer de 6 à 5 tournées quotidiennes sur le territoire historique des 6 communes, sans impact de jours ou de fréquences pour nos usagers. Ce qui a permis de dégager des ressources humaines et matérielles permettant de prendre en régie directe le secteur de l'ex communauté de communes de la Pacaudière et de faire de nouvelles économies.

En assurant ce service, plus de 80 000 € d'économies seront dégagées par an.

Parallèlement à cette évolution, Roannais Agglomération va procéder sur les neuf communes du secteur de la Pacaudière au renouvellement de près de 300 bacs vétustes.

A compter du 1^{er} janvier 2016, la collecte des ordures ménagères sera donc assurée soit en direct par le service déchets ménagers, soit par des prestataires privés, avec la répartition suivante :

- ✓ 15/40 communes collectées en direct par Roannais Agglomération (72% de la population)
- ✓ 25/40 communes collectées par des prestataires privés (28 % de la population)



L'ouverture des deux grandes déchèteries les samedis non-stop

Depuis le 1er juin 2015, les déchèteries de Villette et Varennes sont ouvertes au public les samedis entre 12h et 14H00.

Cette phase d'expérimentation a permis de confirmer l'impact positif que peut avoir ces horaires d'ouverture sur le lissage et la fluidité de la fréquentation des déchèteries, et qui permettent aussi l'évolution de notre offre de service public.

La fréquentation sur ce créneau horaire est aujourd'hui de 881 passages sur les deux déchèteries, avec les déchets verts qui représentent, en moyenne, plus d'un tiers des apports usagers sur la déchèterie de la Villette.

Le service déchets ménagers a donc proposé de transformer cette « expérimentation » en organisation pérenne afin de répondre au mieux aux attentes des usagers de ces équipements.



Les projets 2016

➤ **Mise en conformité des déchèteries**

Entre octobre 2010 et mars 2012, un travail a été mené par le Ministère de l'environnement en vue de la refonte de la réglementation concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) applicable aux déchèteries.

Cette évolution de la réglementation vise à mieux prendre en compte les multiples enjeux environnementaux d'une déchèterie : gestion des eaux de ruissellement, risques liés aux déchets dangereux (incendie, lixiviation), nuisances olfactives et sonores qui peuvent être accentués par la hausse régulière des tonnages sur les déchèteries.

En mars 2013, le S.E.E.D.R. proposait aux intercommunalités de l'arrondissement de Roanne d'être porteur, pour leur compte, d'un audit réglementaire des déchèteries du territoire, pour étudier l'écart entre les nouvelles obligations réglementaires et la réalité des installations. Débuté en novembre 2014, un premier rendu auprès des 6 intercommunalités concernées a été réalisé en février-mars 2015.

Cet audit réglementaire a mis en évidence des non conformités de plusieurs ordres comme le stockage des produits DDS (chimiques), la signalétique ou la rétention des eaux incendie...

Un calendrier de mise aux normes devra donc être mis en place pour toutes les déchèteries de l'arrondissement roannais.

➤ **Labélisation zéro déchet zéro gaspillage**

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie par l'intermédiaire de l'ADEME a lancé un appel à projet pour aider les collectivités qui souhaitent mettre en place des actions s'inscrivant dans une économie circulaire

éco conception, consommer mieux et durablement, jeter moins et réutiliser

Roannais Agglomération a été retenu en fin d'année parmi 95 autres lauréats.

Si le service développement durable est le porteur de ce projet, le service déchets ménagers participera activement à l'élaboration et la mise en place d'actions à promouvoir l'économie circulaire, puisque celles-ci seront principalement axées sur la thématique des déchets..

➤ **Relance des marchés de collecte OM et tri sélectifs**

Tous les marchés relatifs à la collecte des ordures ménagères, du tri sélectif et des bennes de déchetteries (Mardeloup et La Gare) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2015.

Une nouvelle consultation a donc été lancée avec une approche par flux et non par territoire. En effet, les marchés des anciens territoires de la CCOR, CCCR, Perreux et la commune de Saint Alban les eaux, avaient été poursuivis à l'identique.

Aujourd'hui Roannais Agglomération ne formant qu'un seul EPCI, s'est affranchi des anciens découpages territoriaux, et à travailler à massifier les flux et à optimiser les coûts.

Cette consultation comportait 5 lots :

- Lot 1 Collecte des ordures ménagères, attribué à Eco Déchets
- Lot 2 Collecte des emballages, attribué à SITA Centre Est
- Lot 3 Collecte des JMR (Papiers), attribué à SITA Centre Est
- Lot 4 Collecte du verre, attribué à GUERIN/DUBUIS
- Lot 5 collecte et transport des bennes déchetteries (Mardeloup et La Gare), attribué à ONYX (Véolia)

Les lots 2 à 5 ont démarré au 1^{er} mars 2016 alors que le lot 1, qui a nécessité une relance suite à des offres jugées inacceptables, a débuté le 1^{er} mai 2016.

➤ **Recentrage sur sa compétence : les déchets des ménages**

Roannais Agglomération souhaite se recentrer sur sa compétence : la collecte des déchets des ménages, et donc des particuliers.

Notre EPCI peut collecter les déchets des professionnels mais sous certaines conditions cumulatives :

- ✓ La collecte et le traitement de ces déchets, eu égard de la qualité et de la quantité de ces déchets, ne doit pas entraîner de sujétions techniques particulières pour l'EPCI, c'est-à-dire pas de collecte spécifique entraînant un surcoût pour la collectivité,
- ✓ La collecte des déchets professionnels doit obligatoirement être facturée et financée par une redevance spéciale.
- ✓ Ces collectes ne concernent pas les déchets provenant d'importants établissements industriels et commerciaux produisant de grandes quantités de déchets.

NB : La mise en oeuvre de la Redevance Spéciale ne dispense pas les producteurs de déchets non ménagers du paiement de la TEOM. La redevance spéciale est donc cumulable avec la TEOM mais pas avec la REOM.

Deux projets visent à respecter le code général des collectivités territoriales et donc la réglementation en vigueur :

- La modification de la collecte des cartons des commerçants en proposant que celle-ci soit prise en charge par Valorise, entreprise dont le cœur de métier est celui des papiers et des cartons.
- La sortie des déchets non ménagers de nos déchetteries et leur orientation vers des filières de traitement professionnelles.

VUE D'ENSEMBLE DES TONNAGES

→ Les tonnages 2014/2015:

	Type de déchets collectés	Population concernée (INSEE 2013)	Tonnages 2014	Ratio en kg/an/hab	Tonnages 2015	Ratio en kg/an/hab	Evolution 2014/2015
PORTE A PORTE	Ordures Ménagères	100 580	24 175.14	240.36	24 211.18	240.72	0%
	Collecte des cartons des commerçants (Ex Grand Roanne Agglomération)	68 165	268.00	3.93	252.64	3.71	-6%
APPORT VOLONTAIRE	Déchèteries	100 580	26 245.47	260.94	26 878.45	267.23	2%
	<i>Déchèteries (valorisés)</i>	100 580	14 994.96	149.08	15 017.20	149.31	0%
	<i>Déchèteries (encombrants non recyclables)</i>	100 580	4 527.84	45.02	4 555.92	45.30	1%
	<i>Déchèteries (inertes)</i>	100 580	6 722.68	66.84	7 305.33	72.63	9%
	Collecte sélective	100 580	6 740.68	67.02	6 603.00	65.65	-2%
	TOTAL COLLECTES		57 429.29	578.39	57 945.27	577.31	0.90%
	TOTAL Hors Inertes		50 706.61	514.67	50 639.94	504.67	-0.1%

	Tonnages 2014	Tonnages 2015	% du total	Evolution 2014/2015	Taux de recyclage 2015
Valorisation matière Déchèterie	6 604.44	6 954.14	14%	5%	43%
Valorisation organique Déchèterie	8 250.76	7 931.94	16%	-4%	
Valorisation Cartons commerçants	268.00	252.64	0%	-6%	
Valorisation collecte sélective	6 740.68	6 603.00	13%	-2%	
Traitement spécifique Déchèterie (toxiques)	139.75	121.12	0.24%	-13%	
Enfouissement	28 702.98	28 767.10	57%	0%	57%
TOTAL Hors inertes	50 707	50 640	100%	0%	100%

→ Evolution des tonnages 2013/2015 :

	2013	2014	2015
MISE EN DECHARGE			
Ordures ménagères	23 950	24 175	24 211
Encombrants	0	0	0
Déchèterie non recyclables (encombrants)	4 122	4 528	4 556
TOTAL MISE EN DECHARGE	28 072	28 703	28 767
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>278.55</i>	<i>285.37</i>	<i>285.78</i>
COLLECTE SELECTIVE			
Verre	2 889	2 978	2 963
papier	2 609	2 556	2 434
emballages	1 172	1 207	1 206
TOTAL COLLECTE SELECTIVE	6 670	6 741	6 603
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>66.30</i>	<i>67.02</i>	<i>65.59</i>
DECHETERIES			
Déchèteries valorisés hors inertes	14 616	14 995	15 017
Non Valorisés hors inerte (encombrants)	4 122	4 528	4 556
Inertes (Gravats + T. Végétale)	5 849	6 723	7 305
TOTAL DECHETERIE HORS INERTES	18 738	19 523	19 573
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>226.45</i>	<i>238.93</i>	<i>194.60</i>
TOTAL DECHETERIE Y COMPRIS INERTES	24 587	26 246	26 879
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>284.39</i>	<i>305.71</i>	<i>267.24</i>
COLLECTE SPECIFIQUE VALORISEE			
Cartons des commerçants	288	268	252.64
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>4.19</i>	<i>3.92</i>	<i>3.71</i>
TOTAL DECHETS HORS INERTES	49 646	50 707	50 640
<i>Ratio kg/hab</i>	<i>575.48</i>	<i>594.95</i>	<i>503.48</i>
TOTAL DECHETS Y COMPRIS INERTES	55 495	57 430	57 945
<i>Ratio Kg/hab</i>	<i>633.42</i>	<i>661.73</i>	<i>576.11</i>
TAUX DE VALORISATION (hors inertes)	42%	43%	43%